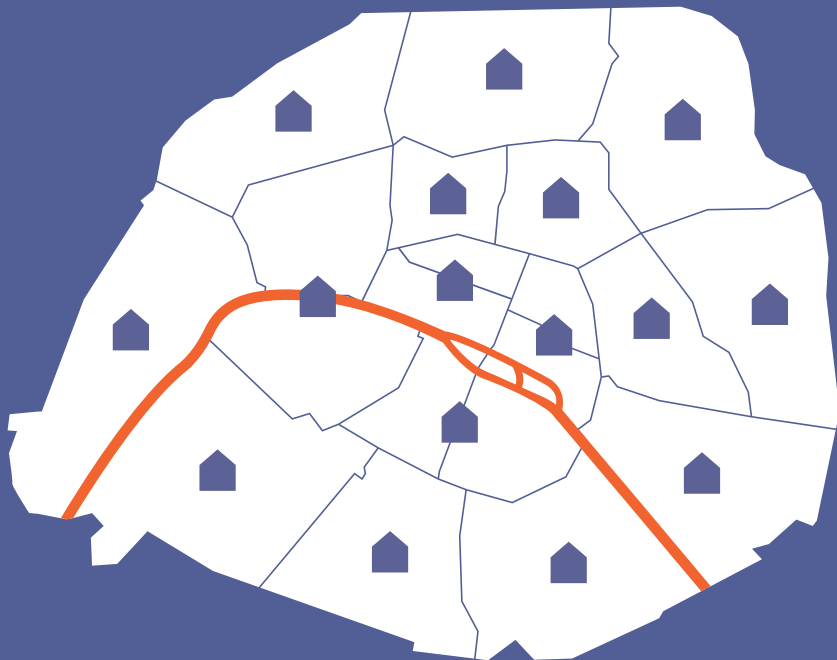




La transformation des Maisons des Associations (MDA) en Maisons de la Vie Associative et Citoyenne a été concertée à partir de l'été 2016 avec l'ensemble des acteur-trice-s (élu-e-s d'arrondissement, agent-e-s des MDA et associations utilisatrices) et votée par le Conseil de Paris en mars 2017.

La Ville de Paris s'est aussi appuyée sur l'enquête menée en 2014 auprès de 17 000 associations parisiennes.

À partir du 1^{er} janvier 2018, 16 Maisons de la Vie Associative et Citoyenne (MVAC) vous accueilleront !



Horaires d'ouverture élargis : de 8h à 22h et les week-ends

Retrouvez sur paris.fr/associations
toutes les informations pratiques.

TOUTE L'INFO
sur PARIS.FR

À PARTIR DU
1^{ER} JANVIER 2018,
LES MAISONS
DES ASSOCIATIONS
DEVIENNENT
LES MAISONS DE LA
VIE ASSOCIATIVE
ET CITOYENNE

MODE D'EMPLOI

PARIS S'ENGAGE POUR DÉVELOPPER LA VIE ASSOCIATIVE ET CITOYENNE

À partir du 1^{er} janvier 2018, les Maisons des Associations (MDA) deviennent des **Maisons de la Vie Associative et Citoyenne (MVAC)**.

Ces Maisons sont des pôles ressources dédiés au soutien et au développement de la vie associative et de la participation citoyenne à Paris.

QUI PEUT S'INSCRIRE ?

UNE OUVERTURE ÉLARGIE À TOUTES LES FORMES D'ENGAGEMENT

- Associations loi 1901 déclarées au Journal Officiel
- **Junior associations**
- **Associations en cours de création**
- **Collectifs d'habitant-e-s (conseils de quartier, conseils citoyens, CICA, conseils des seniors, etc.)** et tout-e parisien-ne en quête d'information sur la vie associative et citoyenne.

COMMENT BÉNÉFICIER DES SERVICES DE LA MVAC ?

DES DÉMARCHES SIMPLIFIÉES

Vous êtes une association ou un collectif :

- Inscrivez-vous sur le service en ligne SIMPA (sur paris.fr)
- Faites une demande écrite par courrier ou courriel présentant vos activités auprès du responsable de la MVAC*
- Signez le **règlement intérieur**.

*Délai d'un mois maximum entre la demande écrite et l'inscription.

QUELS SONT LES SERVICES PROPOSÉS ?

Un **nouveau règlement intérieur** vous permet de connaître en détails l'ensemble des services proposés qui sont gratuits.

DU CONSEIL ET DE L'INFORMATION

- Accompagnement des associations et des porteur-euse-s de projets associatifs et **citoyens**
- Accès à un programme de formations spécifiques et adaptées à la vie associative
- Aide à la recherche de bénévoles
- Soutien à la recherche de partenaires associatifs et citoyens
- Informations sur le tissu associatif local, les outils et les grands événements liés à la vie associative **et à la participation citoyenne** (jemengage.paris, forums des associations, **CICA**, **carte citoyenne**, **nuits des débats**, **budget participatif**, etc.).

DU SOUTIEN À LA COMMUNICATION

- Aide à la communication et modules de formations pour faire connaître vos actions
- Accès à des supports de communication tels que les panneaux d'affichage associatif.

DES LIEUX DE TRAVAIL ET DE RÉUNION

- Réservation de salles de réunion et de bureaux pour les associations : 5500m² d'espaces à votre disposition pour les **activités administratives ou non administratives (formation de bénévoles, permanences juridiques, etc.)** et pour **les collectifs d'habitant-e-s et les instances de démocratie locale**
- Accès à des postes de travail et **des espaces de coworking**
- Mise à disposition de casiers, d'outils de reprographie et de documentation
- Domiciliation du siège social et réception du courrier des associations et des collectifs.

Les éléments en orange sont nouveaux à partir du 1^{er} janvier 2018